

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

Date de convocation

15/03/2023

Date de publication

de la convocation :

15/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M.DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. VENTO Romain - M.PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. RACLOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subventions accordées à diverses associations – Exercice 2023

Divers organismes et associations ont sollicité de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, une subvention au titre de l'exercice 2023.

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE VIE AU QUOTIDIEN du 13 mars 2023,

Amendement déposé par Madame Dénia HAZHAZ au nom du groupe Chevigny au Cœur :

Cet amendement a pour objet d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 € via le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) « Turquie Syrie » géré par le CDGS (Centre de crise et de soutien) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères permettant aux collectivités territoriales d'apporter leurs contributions pour financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des populations sinistrées.

Cet amendement a été adopté à l'UNANIMITE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-DECIDE d'attribuer les subventions « Sports » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2023 :

Association ou organisme	Montant voté
A.K.D.C.	14 000,00 €
A.K.D.C. exceptionnelle	500,00 €
A.S.C. sections sportives	35 000,00 €
C.L.E.S.	31 000,00 €
Les Archers Chevignois	2 000,00 €
Chevigny Gym 21	15 400,00 €
Chevigny Lutte Olympique	2 500,00 €
Chevigny St Sauveur Football	42 500,00 €
Chevigny Tennis Club	19 000,00 €
Chevigny Tennis de Table	6 000,00 €
AS Lycée	1 000,00 €

-DECIDE d'attribuer les subventions « Culture-Loisirs-Social-Divers » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2023 :

Association ou organisme	Montant voté
A.S.C. sections culturelles	930,00 €
Les amis de la nature	500,00 €
A.V.A.C.	750,00 €
Chirpy Girl's	1 800,00 €
Eaux en Couleurs	600,00 €
Clairdor	800,00 €
FNACA	750,00 €
L'abeille Chevignoise	500,00 €
Fanfare de Quetigny	1 000,00 €
Fondation Maréchal Delattre	150,00 €
Union Nationale des Combattants	300,00 €
Comité d'Action Sociale du personnel (C.A.S.)	2 000,00 €
Prévention Routière	250,00 €
Ass. Conciliateurs de justice - Dijon	150,00 €
Comité parrainage déportation (concours national)	150,00 €
FACECO « Turquie Syrie »	2 000,00 €

-DECIDE d'attribuer les subventions « Affaires Scolaires » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2023 :

Association ou organisme	Montant voté
RASED	700,00 €
Coopératives scolaires (50 € par classe) :	
Elémentaire Ez Allouères	350,00 €
Elémentaire Henri Marc	350,00 €
Elémentaire Breuil	350,00 €
Elémentaire Buisson Rond	450,00 €
Maternelle Ez Allouères	200,00 €

Maternelle Henri Marc	200,00 €
Maternelle Breuil	150,00 €
Maternelle Buisson Rond	200,00 €
<u>Voyages à la journée (5 € par élève) :</u>	
Elémentaire Ez Allouères (sauf CP/CE1 et CE2)	585,00 €
Elémentaire Henri Marc	845,00 €
Elémentaire Breuil	705,00 €
Elémentaire Buisson Rond (sauf cycle 3)	565,00 €
Maternelle Ez Allouères	410,00 €
Maternelle Henri Marc	405,00 €
Maternelle Breuil	330,00 €
Maternelle Buisson Rond	460,00 €
<u>Classe de découverte :</u>	
Elémentaire Buisson Rond – cycle 3 (du 04 au 07 avril 23)	4 977,00 €
Elémentaire Ez Allouères CP/CE1 et CE2 du 26 au 28/06/23)	2 658,50 €

- **DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

- **CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 21 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,




Guillaume RUET



Romain VENTO